

Québec, le 24 novembre 2008

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie par Waste Management inc.

Madame,

Vous avez adressé à RECYC-QUÉBEC, dans une lettre datée du 21 novembre 2008, une question à l'égard d'un scénario établi par le promoteur du projet en objet stipulant l'atteinte en 2013 des objectifs de *La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

En premier lieu, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MMDEP) présentera en 2009 une nouvelle politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles. La mise en place de cette politique comprendra certainement des mesures et moyens qui viendront appuyer la récupération et la mise en valeur des matières résiduelles. À titre d'exemples, la Politique 1998-2008 a permis l'adoption du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* de même que le *Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*.

En second lieu, les contextes financier et économique que nous connaissons ont certes des répercussions au niveau des centres de tri québécois, qui ont de la difficulté à écouler actuellement sur les marchés les matières récupérées de la collecte sélective. Toutefois, cette crise se veut conjoncturelle, et non pas structurelle.

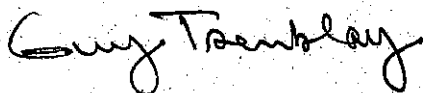
Ainsi, il s'avère très peu probable que les stratégies adoptées actuellement par les centres de tri québécois aient une incidence de façon significative sur les quantités de matières expédiées à l'enfouissement. La situation est certainement préoccupante mais l'ensemble des acteurs en cause, dont RECYC-QUÉBEC, mettent tout en œuvre afin que des solutions efficaces soient mises en place rapidement, afin d'éviter cette solution ultime.

... /2

En conclusion, tous les éléments nommés précédemment font en sorte que l'avis de RECYC-QUÉBEC face à la recevabilité de ce projet, exprimé lors de l'analyse de la documentation obtenue au cours des derniers mois et incluant le scénario évoqué pour l'atteinte des objectifs de *La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, ne se retrouve pas modifié.

Nous demeurons à votre disposition afin de répondre aux questions du public et de la commission pouvant survenir lors de la suite de l'audience publique du projet précité.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Guy Tremblay
Directeur, Service de la Recherche
et de la planification